

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Date de convocation : 20 août 2020

D-2020-08

L'an deux mil vingt le vingt août à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

ABSENTS EXCUSÉS : RODRIGUEZ, SUIRE.

ABSENT NON EXCUSÉ : LEBRAUD.

POUVOIR : RODRIGUEZ à JEAN, SUIRE à GODIER.

Mme Béatrice JEAN est élue secrétaire de séance.

1°) Demande de subvention pour la restructuration de la maison de santé – F.E.A.D.E.R.

Afin de financer la réhabilitation de la maison de santé de Dignac, la commune doit déposer des demandes de subvention. L'opération qui s'élève à 1 094 520 € H.T.

Madame le Maire propose de solliciter des fonds européens dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (F.E.A.D.E.R.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide après un vote à main levée à l'unanimité de valider le plan de financement ainsi présenté :

MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	1 094 520,00 €
Subventions notifiées sur montant HT :	689 299,80 €
Département	100 000,00 €
F.N.A.D.T.	80 000,00 €
D.E.T.R. 2018	240 554,00 €
D.S.I.L. 2019 – contrat de ruralité	82 776,40 €
Région Nouvelle-Aquitaine	185 969,40 €
Subvention escomptée :	
F.E.A.D.E.R.	186 300,00 €
Total des subventions	875 599,80 €
Autofinancement	218 920,20 €
<i>Dépenses sans financement extérieur financées par emprunt (acquisitions immobilières)</i>	350 000,00 €

2°) Demande de subvention au titre du FDAC

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu de faire effectuer des travaux de remise en état des voies communales. La dépense s'élève à 14 550,00€ HT soit 17 460,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Charente au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes.

3°) Vente de la parcelle cadastrée C 558 sise « 5bis rue du Claud du Bourg »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la proposition d'achat de M et Mme LAVERGNE pour la parcelle sise « 5 bis rue du Claud du Bourg » pour une superficie de 724m². La proposition de prix a été fixée à 22 444 € soit 31€/m².

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée accepte la vente de la parcelle au prix fixé.

4°) Précision sur deux délégations du conseil municipal au maire

Madame le Maire rappelle que par délibération n°D-2020-05-04, le conseil municipal a décidé de lui confier un certain nombre de délégations. Elle informe que les services préfectoraux demandent à être plus précis sur deux points. En conséquence, madame le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer cette délégation de la façon suivante :

- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme lorsque la commune est titulaire ou délégataire pour un montant maximum d'acquisition de 100 000 €,
 - De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, le montant cumulé des subventions demandées pour une même opération devant être inférieur à 200 000 € HT. et uniquement pour le financement des seules opérations ayant fait l'objet d'une décision préalable de l'assemblée délibérante,
- Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, valide l'attribution des délégations dans les termes énoncés ci-dessus.

5°) Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire informe les élus que le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Elle en fait lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide après un vote à main levée à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

6°) Commission extra-municipale - Comité d'Action Sociale

Madame le Maire propose la création d'un Comité consultatif d'Action Sociale pour s'occuper de tout problème d'intérêt communal. Ce comité comprendra des personnes qui n'appartiendront pas au conseil municipal notamment des représentants des associations locales.

Elle propose que les élus et les administrés suivants siègent au C.A.S. :

Elus	Administrés
Béatrice JEAN, présidente	Pierrette BOURDIN
Françoise DELAGE	Brigitte FLACZYK
Philippe CHARBEIX	Michel FONTENEAU
Romain LEBRAUD	Jacques ROLAND
Marie-Pierre VIGIER	Thérèse VIGIER

Les membres du conseil municipal à l'unanimité ont désigné les délégués présentés ci-dessus.

7°) Désignation des délégués communaux à la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué a posteriori. Une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après un vote à main levée, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont désigné les délégués suivants :

- Titulaire : Jean-François REDON,
- Suppléant : Laurence RODRIGUEZ.

8°) Désignation de référents déchets ménagers

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'agglomération de GrandAngoulême réorganise le groupe de travail « déchets ménagers » suite aux élections municipales. Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés.

Après un vote à main levée, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont désigné les délégués suivants :

- Titulaire : Philippe CHARBEIX,
- Suppléant : Françoise DELAGE.

9°) Désignation d'un référent tempête

Suite au renouvellement général des membres du conseil municipal, madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner un référent tempête pour ENEDIS. Le référent est alerté en cas de déclenchement de gestion de crise.

Après un vote à main levée, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont désigné M. Pascal MORELET comme référent tempête.

10°) Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 16

Madame le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 21 janvier 2020, demandé au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Le centre de gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et à main levée d'accepter la proposition du CDG 16 avec un taux de 6,70% pour les agents CNRACL et 1% pour les agents IRCANTEC pour un contrat de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

11°) Avenant n°1- Convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du centre de gestion, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et à main levée d'autoriser madame le Maire à signer avec le centre de gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant n° 1 à la convention.

12°) Dénomination d'une voie communale

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a arrêté par la délibération n°D-2020-01-03 du 21 janvier 2020 les noms des rues et voies communales qui n'avaient pas été nommées. Elle souhaiterait renommer la voie « impasse des gîtes » qui au vu de sa dénomination pourrait porter à confusion. Elle propose au conseil municipal de la nommer « impasse de l'Olivier ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide après un vote à main levée à l'unanimité d'adopter la nouvelle dénomination.

QUESTIONS DIVERSES :

✚ Commission adressage :

La commission s'est réunie le 18 août 2020. L'entreprise retenue parmi les 7 devis reçus est Signature. Elle se chargera de la fabrication des plaques de rues et numéros d'habitations ainsi que de la pose des poteaux et des panneaux de rues. La pose des numéros sera à la charge de chaque propriétaire. Un courrier d'information leur sera adressé pour les modalités de retrait (deux samedis matins à la salle polyvalente – dates à déterminer ultérieurement).

✚ Chaudière de l'école : la commune a connu un sinistre incendie au niveau du local de la chaufferie. Intervention des pompiers. La déclaration a été faite auprès de l'assurance. Attente expertise et devis des artisans.

✚ Redevance d'occupation du domaine public : pas de redevance demandée actuellement par la commune. A réfléchir en début d'année prochaine.

✚ Ecole : rentrée des classes le 1^{er} septembre 2020 avec un effectif de 118 élèves. La rentrée se fera avec le respect des règles sanitaires et le port du masque en continu pour le personnel communal.

✚ Dates à retenir :

- 12 septembre de 14h00 à 18h00 : journée inter-associations,
- 28 septembre à 20h00 à la salle polyvalente : réunion des associations,
- 29 septembre à 18h00 à la salle du conseil : réunion C.A.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Françoise DELAGE,
Maire de Dignac

